

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT 2% DE SYNTHESE – SAISON 2023

Les propositions suivantes ont été travaillées par les membres de la CTR réuni le 13/10/2022, et validées par les responsables de clubs lors de la réunion des clubs le 19/11/2022

TARIFS 2022/2023

Tarifs d'engagement championnat inchangés (15 € par pilote, sauf : 7 € pour les démos)

Tarifs d'engagement aux courses :

- 27 € toutes catégories (+ 1 €)
- 42 € toutes catégories hors délai (+ 2 €)
- Tarif inchangé pour les 50/60

AUTRES PROPOSITIONS

- Changement de moto : le changement de moto est toléré en cas d'accident (possibilité d'une cylindrée inférieure pour la journée uniquement). Le changement ne peut pas avoir lieu pendant la manche, mais uniquement avant le début d'une procédure de départ.
- Tableau des catégories, âge des 85 cc : 14 et 15 ans, sans dérogation possible.
- L'entrée en grille de la 2^{nde} manche sera identique celle de la 1^{ère} manche.
- Les qualifications seront réalisées au chronomètre pour la première course. Il n'y aura plus de repêchage.
- Obligation pour l'organisateur de fournir un groupe électrogène, pour le chronométrage.
- Le classement à la journée sera effectué aux points du championnat.
- Les animaux de compagnie, notamment les chiens, doivent être tenus en laisse durant toute la durée de la manifestation.
- Les mini-motos, motos thermiques ou électriques sont interdites dans la zone de la manifestation du samedi au dimanche.